



INTEMA SOLUTIONS INC.

ÉTATS FINANCIERS

INTERMÉDIAIRES

***POUR LE PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 MARS 2011
(NON AUDITÉS)***



Avis au lecteur

Les états financiers intermédiaires de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011 n'ont pas été audités ni examinés par l'auditeur indépendant de la Société.

Tous les montants exprimés sont en dollars canadiens, à moins d'indications contraires.

Vous trouverez davantage de renseignements concernant la Société en consultant le site internet de Sedar (www.sedar.com)

Table des matières

Compte de résultat et résultat global	4
Variations des capitaux propres	5
État de la situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 29



Compte de résultat et résultat global

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars
(en dollars canadiens) (

	2011 (non audité) \$	2010 (non audité) \$
<hr/>		
Compte de résultat		
Produits	509 762	577 780
Coûts directs	83 512	121 370
Main d'œuvre directe	82 633	172 446
<hr/>		
Marge brute	343 617	283 964
Frais de vente et d'administration	161 014	354 005
Frais de recherche et développement	24 601	31 105
<hr/>		
Résultat d'exploitation	158 002	(101 146)
Frais financiers	35 170	40 675
Autres frais	—	—
Résultat avant impôts sur les résultats	122 832	(141 821)
<hr/>		
Impôts sur les résultats		
Exigibles	—	—
Différés	—	—
<hr/>		
Résultat net et résultat global	122 832	(141 821)
<hr/>		
<hr/>		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base et dilué (note 8)	25 534 799	25 534 799
<hr/>		
<hr/>		
Résultat net par action		
<hr/>		
Résultat net		
De base	0.0048	(0.0056)
Dilué	0.0047	(0.0055)
<hr/>		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.



Variation des capitaux propres

(en dollars canadiens) (non audité)

	Capital-actions		Portion capitaux propres des débetures convertibles \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Total des capitaux propres \$
	Nombre #	Montant \$				
Solde au 31 décembre 2010	25 534 799	3 844 394	31 150	74 243	(3 678 719)	271 068
Rémunération à base d'actions						
Bénéfice (perte) net(te)					122 832	122 832
Surplus d'apport				(38 425)	38 425	
Ajustement des écarts de change cumulatif						
Solde au 31 mars 2011	25 534 799	3 844 394	31 150	35 818	(3 517 462)	393 900
Solde au 1er janvier 2010	24 901 173	3 812 713	0	63 408	(2 826 510)	1 049 611
Rémunération à base d'actions	633 626		31 681			31 681
Débetures			300 000			300 000
Bénéfice (perte) net(te)					(141 821)	(141 821)
Surplus d'apport				(1)		(1)
Ajustement des écarts de change cumulatif						
Solde au 31 mars 2010	25 534 799	3 844 394	300 000	63 407	(2 968 331)	1 239 470

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.



État de la situation financière

(en dollars canadiens)	31 mars 2011 (non audité) \$	31 décembre 2010 (non audité) \$	1 janvier 2010 (non audité) \$
ACTIF			
Actif courant			
Débiteurs	389 155	299 514	406 595
Travaux en cours	80 613	96 968	33 013
Frais payés d'avance	3 527	4 703	27 700
Crédit d'impôt à la recherche et développement remboursable	306 283	268 890	752 053
Portion à court terme du solde de prix de vente à recevoir	320 527	320 527	200 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1 100 105	990 602	1 419 361
Solde de prix de vente à recevoir	205 394	205 394	465 394
Immobilisations corporelles	34 113	38 517	38 203
Autres actifs	—	—	—
Actifs incorporels	289 583	345 833	570 833
Biens loués en vertu de contrats de location acquisition	—	—	17 929
Goodwill	49 536	49 536	49 536
Crédit d'impôt à la recherche et développement non remboursable	422 310	409 047	409 047
Actifs d'impôt différé	—	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	2 101 041	2 038 929	2 970 303
PASSIF			
Passif courant			
Emprunts bancaires	152 087	300 315	506 635
Avantages du personnel	225 950	185 295	106 245
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	592 923	513 170	532 016
Revenus perçus par anticipation	44 778	40 422	30 815
Versements sur les contrats de location-acquisition	—	—	10 865
Versements sur la dette à long terme	539 765	579 617	689 242
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1 555 503	1 618 819	1 875 818
Obligation en vertu de contrat location-acquisition	—	—	585
Débtures convertibles	151 638	149 042	—
Dette à long terme	—	—	44 289
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1 707 141	1 767 861	1 920 692
CAPITAUX PROPRES (DÉFICIT)			
Capital-actions et bons de souscription	3 844 394	3 844 394	3 812 713
Portion capitaux propres des débtures convertibles	31 150	31 150	—
Surplus d'apport	35 818	74 243	63 408
Déficit	(3 517 462)	(3 678 719)	(2 826 510)
Autre résultat global accumulé	—	—	—
Total des capitaux propres	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	393 900	271 068	1 049 611
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	2 101 041	2 038 929	2 970 303

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

Pour le conseil,

(signé) : Roger Plourde, administrateur

(signé) : Jean-Guy Proulx, administrateur

Flux de trésorerie

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars
(en dollars canadiens)

	2011 (non audité) \$	2010 (non audité) \$
Activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	122 832	(141 821)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Provision pour mauvaises créances	1 424	—
Dépréciation des immobilisations corporelles	4 404	5 452
Amortissement des actifs incorporels	56 250	68 333
Amortissement des frais d'émission des débentures convertibles	2 135	—
Frais d'intérêts	—	—
Frais d'intérêts implicites	2 596	—
Rémunération à base d'actions	—	—
Impôts sur les bénéfices différés recouvrables	—	—
Variation des éléments du fonds de roulement (note 9)	12 162	(86 793)
	201 803	(154 829)
Activités d'investissement		
Balance de vente	—	165 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	—	(10 693)
Acquisition d'actifs incorporels	—	(600 000)
Autres actifs	(13 263)	(8 433)
	(13 263)	(454 126)
Activités de financement		
Emprunts bancaires	(148 228)	137 904
Dettes à long terme	(40 312)	142 585
Emission de débentures convertibles	—	300 000
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location acquisition	—	(3 215)
Emission d'actions ordinaires	—	31 681
	(188 540)	608 955
Diminution nette de l'encaisse		
Encaisse au début de la période	—	—
Écarts de conversion sur l'encaisse	—	—
Encaisse à la fin de la période	—	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.



Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

1. Statuts et nature des activités

Intema Solutions Inc., constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est une entreprise qui offre des services de consultation en matière de marketing et d'Internet, plus particulièrement dans le déploiement de campagnes d'envoi de courriels pour les grandes entreprises. Le siège social de la Société est situé au 1000, rue Saint-Antoine ouest, bureau 400, Montréal, Québec, Canada, H3C 3R7. La Société est cotée à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « ITM » et n'a aucun actionnaire contrôlant.

2. Déclaration de conformité

Les états financiers intermédiaires ont été dressés conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, Information financière intermédiaire. Les états financiers intermédiaires ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») qui doivent être à la fois en vigueur le 31 décembre 2011 et adoptées par la Société dans ses états financiers annuels. Il s'agit des premiers états financiers intermédiaires de la Société préparés au cours de l'exercice d'adoption des IFRS. Par conséquent, l'IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière, a été appliquée. Les états financiers intermédiaires n'incluent pas toute l'information exigée pour les états financiers annuels complets.

L'incidence du passage aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés de la Société est expliquée à la note 10. Cette note présente des rapprochements des capitaux propres et du résultat global pour les périodes correspondantes et des capitaux propres à la date de transition rapportés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR canadiens ») et ceux rapportés pour ces périodes et à la date de passage aux IFRS.

Les présents états financiers intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration le 19 octobre 2011.

3. Principales conventions comptables

Base d'évaluation

Les états financiers intermédiaires ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque le montant de la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. De plus, ces états financiers intermédiaires ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de l'information sur les flux de trésorerie.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers intermédiaires sont présentés en dollars canadiens (\$ CDN), soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

3. Principales conventions comptables (suite)

Conversion des comptes exprimés en devises étrangères

Les transactions libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle d'une entité sont converties dans la monnaie fonctionnelle de cette entité selon le taux de change qui s'applique à la date de chaque transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à chaque fin de période. Les gains ou pertes de change résultant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des taux différents de ceux utilisés lors de leur comptabilisation initiale au cours de la période ou dans des états financiers antérieurs sont comptabilisés dans le résultat durant la période où ils sont produits.

Les éléments non monétaires qui sont évalués sur la base du coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorés des coûts de transaction, à l'exception des actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, lesquels sont mesurés initialement à leur juste valeur et sont subséquentement comptabilisés sur la base de leur classification tels que décrits ci-dessous. La classification dépend du but dans lequel les instruments financiers ont été acquis, ainsi que leurs caractéristiques.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie en provenance des actifs financiers ont expiré ou lorsque les actifs financiers et tous les risques et avantages substantiels sont transférés. Tous les actifs financiers, à l'exception de ceux comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, sont soumis à un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, résilié, annulé ou à la date d'expiration.

Actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les actifs financiers qui sont soit classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat. La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif. Aucun actif financier n'est classé à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non-dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou ne sont pas classés dans aucune autre catégorie. Les actifs financiers classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu, sauf les placements dans les instruments de capitaux propres pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif et qui devraient être constatés au coût.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

3. Principales conventions comptables (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

L'intérêt sur les actifs disponibles à la vente est calculé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est comptabilisé en résultat net. Lorsque la juste valeur est réputée être autre que temporaire, la perte cumulative enregistrée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est supprimée et comptabilisée en résultat net. Les gains et les pertes réalisés relativement à la disposition des titres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat net. Aucun actif financier n'est classé comme actif disponible à la vente

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les titres qui ont une date d'échéance fixe et pour lesquels la Société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance sont classés comme des actifs détenus jusqu'à l'échéance et comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Aucun actif financier n'est classé comme actif détenu jusqu'à l'échéance.

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non-dérivés provenant de la remise de la trésorerie ou d'autres actifs en retour d'une promesse de remboursement à une date déterminée, ou à vue, normalement avec des intérêts. Les prêts et les créances sont calculés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'encaisse et les comptes débiteurs sont classés comme prêts et créances.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les passifs financiers qui sont soit classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat au moment de la comptabilisation initiale. Les passifs dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat. La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif. Aucun passif financier n'est classé à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement

Les passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts bancaires, les avantages du personnel, les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les débentures convertibles et la dette à long terme sont classés comme autres éléments de passif.

Résultat global

Le résultat global est composé du résultat net de la Société et des autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global comprennent les gains et les pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente, les variations de la juste valeur marchande des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et les rajustements pour la conversion des devises étrangères relativement aux établissements étrangers autonomes, déduction faite, dans chaque cas, des impôts.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

3. Principales conventions comptables (suite)

Frais de transaction

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que ceux classés comme disponibles à la vente) sont ajoutés ou soustraits de la juste valeur des actifs ou des passifs financiers, selon ce qui convient, lors de la comptabilisation initiale.

Constatation des produits

Le chiffre d'affaires de la société provient principalement de la prestation de services de consultation marketing, du déploiement de campagnes marketing par Internet, de la vente de licences de logiciels, de la maintenance, des services de consultations et autres services. Les produits tirés des licences proviennent de licences d'utilisation permanente accordée sur les produits logiciels de la société. Les produits tirés de la maintenance proviennent des frais d'abonnement annuel aux mises à jour et au support des logiciels. De plus, dans le cadre de ses activités, la société développe et maintient pour ses clients des sites Internet en plus d'offrir l'hébergement et la réservation de noms de domaines pour ces sites.

Les produits de services de consultation marketing et du déploiement de campagnes marketing par Internet sont constatés lorsqu'il existe une preuve convaincante d'une entente que les services sont rendus, que le prix est déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les travaux en cours sont évalués à la valeur de réalisation nette selon le degré d'avancement des travaux.

Les produits tirés d'hébergement s'échelonnant sur une période de plus d'un mois sont amortis sur la durée totale du contrat. La partie non constatée est présentée au passif dans le poste de produits reportés. Les produits tirés de la vente de noms de domaines sont constatés au moment de l'enregistrement de ceux-ci.

Les produits tirés de contrats comportant de multiples prestations (licences, services de maintenance et services professionnels) sont répartis à chaque prestation du contrat selon la juste valeur de chacune de ces prestations.

Crédit d'impôt remboursable

La Société est admissible à un crédit d'impôt provincial recouvrable relié au développement des technologies de l'information établi sur la base des salaires admissibles. La Société est également admissible à un crédit d'impôt recouvrable à la recherche et développement. Et à un crédit d'impôt non-remboursable à la recherche et développement.

Selon l'IAS 20, tous les crédits d'impôt recouvrables et non-remboursables sont comptabilisés lorsque la Société a une certitude raisonnable que ceux-ci seront réalisés. Les crédits d'impôt enregistrés par la Société doivent faire l'objet de révisions et d'approbations par les autorités fiscales, et il est possible que le montant accordé diffère du montant comptabilisé.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

3. Principales conventions comptables (suite)

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Cependant, les frais de développement sont reportés lorsqu'ils respectent les critères généralement reconnus jusqu'à concurrence du montant dont la récupération peut raisonnablement être considérée comme certaine. Ils sont alors amortis sur des périodes correspondantes à leur durée de vie utile lorsque leur commercialisation débute.

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt comptabilisée en résultat correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer auprès de ces autorités fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale du goodwill ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable. L'impôt différé sur les différences temporelles liées à la participation dans des filiales et des coentreprises n'est pas comptabilisé si la Société est en mesure de contrôler le renversement de ces différences temporelles et s'il est probable que le renversement ne se produira pas dans un avenir prévisible.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'impôt dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un bénéfice imposable futur.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes autorités fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées à titre de produit ou de charge d'impôt en résultat, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas, l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

3. Principales conventions comptables (suite)

Rémunération à base d'actions

La Société offre un régime de rémunérations à base d'actions au profit des employés. Ce régime est classé en tant que régime de capitaux propres. La juste valeur du service est évaluée indirectement par référence à la juste valeur des options d'achat d'action à la date où elles sont octroyées.

La Société offre également un régime de rémunérations à base d'actions au profit des non-salariés de l'entreprise. Les options d'achat d'action octroyées à des non-salariés sont évaluées sur la base de la juste valeur des produits et services reçus ou de la juste valeur des options d'achat d'actions octroyées, en choisissant la méthode d'évaluation la plus fiable. Si c'est la méthode de la juste valeur des options d'achat d'action qui est choisie, un modèle de fixation des prix est utilisé en fonction de la première des dates suivantes :

- (a) la date à laquelle la performance de la contrepartie est terminée
- (b) la date à laquelle la contrepartie s'engage à acquérir les instruments de capitaux propres; ou
- (c) à la date de remise si elles sont entièrement acquises et non confiscables à cette date.

La charge est comptabilisée dans la période d'acquisition des options octroyées et figure comme une dépense dans les résultats et un crédit correspondant est porté au surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date de l'attribution et sont incluses dans l'évaluation de la dépense et ajustées de façon à tenir compte des événements actuels. À la fin de chaque période de référence, la Société réévalue ses estimations à l'égard du nombre d'options d'achat d'actions qui seront acquises et reconnaît l'impact de toute révision dans les résultats. Tout avantage payé par les employés et les administrateurs à l'exercice des options d'achat d'actions est crédité au capital-actions avec toute charge de rémunération à base d'actions liée enregistrée à l'origine dans les surplus d'apport.

Perte nette par action de base et diluée

Les montants par action ont été calculés selon le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tous les exercices présentés. Le résultat par action dilué est calculé en ajustant les actions en circulation pour tenir compte de l'effet dilutif des options d'achat d'actions, des bons de souscription et des débetures convertibles. La Société utilise la méthode du rachat d'actions pour déterminer l'effet dilutif des bons de souscription et des options d'achat d'actions. La méthode de la conversion hypothétique est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des débetures convertibles. Pour tous les exercices présentés, l'effet des options d'achat d'actions, des bons de souscription et des débetures convertibles n'est pas pris en compte, car il serait anti-dilutif. En conséquence, il n'y a pas de différence entre la perte nette par action de base et la perte nette par action diluée.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements temporaires ayant une échéance initiale de moins de trois mois et sont présentés au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande. Ils comprennent aussi les découverts bancaires.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

3. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût moins les crédits d'impôts applicables, l'amortissement cumulé et les pertes de valeurs cumulés. Ils sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

<u>Éléments d'actifs</u>	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Équipement informatique	Dégressif	30%
Mobilier et équipement	Dégressif	20%
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Goodwill

Le goodwill n'est pas amorti. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une perte de valeur. Le goodwill est rattaché aux unités d'exploitation et toute dépréciation possible est déduite en comparant la valeur comptable d'une unité d'exploitation à sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition excède sa juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent. La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés. Au 31 mars, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Test de dépréciation du goodwill, des actifs incorporels et des immobilisations corporelles

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représentent, dans la Société, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles un goodwill a été affecté doivent être soumises à un test de dépréciation au moins tous les ans. Tous les autres actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. Pour déterminer la valeur recouvrable, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au budget le plus récent approuvé de la Société et ont été ajustées au besoin pour exclure l'incidence des restructurations futures et des améliorations apportées aux actifs. Les facteurs d'actualisation sont établis individuellement pour chaque actif ou unité génératrice de trésorerie et reflètent leur profil de risque respectif déterminé par la direction.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

3. Principales conventions comptables (suite)

Test de dépréciation du goodwill, des actifs incorporels et des immobilisations corporelles (suite)

Les pertes de valeur liées aux unités génératrices de trésorerie sont d'abord portées en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette unité génératrice de trésorerie. Toute perte de valeur restante est répartie au prorata des autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Exception faite du goodwill, tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

Débetures convertibles

Les composantes des débetures convertibles ont été présentées séparément à titre de passif et de capitaux propres sur le bilan. La valeur de la composante capitaux propres représente la juste valeur du droit de conversion accordé au porteur, lequel demeure un montant fixe pendant toute la durée des débetures convertibles connexes. La valeur de la composante passif des débetures convertibles a été établie, au moment de son émission, en actualisant les obligations futures en matière d'intérêts et de capital semi-annuel et le capital dû à l'échéance à un taux d'actualisation qui représente le taux d'intérêt créditeur estimatif accessible par la Société pour des débetures similaires sans droit de conversion. La partie résiduelle du produit brut tiré de l'émission de ces débetures convertibles à titre de valeur de la composante passif. Les frais d'émission des débetures convertibles sont imputés aux deux composantes en fonction de la juste valeur proportionnelle. La composante passif présentée au bilan augmente au cours de la durée des débetures et jusqu'à la valeur nominale totale des débetures en circulation lors de l'échéance. La différence, accroissement sur les débetures convertibles, est indiquée comme des dépenses d'intérêts débiteurs implicites. Par conséquent, les intérêts débiteurs reflètent le taux effectif de la composante passif des débetures convertibles.

Lorsque les porteurs font la conversion des débetures convertibles en actions ordinaires, les composantes passif et capitaux propres sont transférées en actions ordinaires.

Capital-actions

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions ordinaires et les bons de souscription selon leurs justes valeurs respectives. Les frais d'émission d'actions sont portés en réduction du capital-action émis.

Obligations des employés à court terme

Les obligations des employés à court terme, notamment le droit à des congés payés, constituent des passifs à court terme inclus dans les « avantages du personnel ». Elles sont évaluées au coût non actualisé que la Société prévoit payer suite au transfert de droit non utilisé.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

4. Normes comptables futures

Les normes comptables suivantes ont été publiées, mais elles ne sont pas en vigueur actuellement :

a) Norme internationale d'information financière 9, *Instruments financiers*, (« IFRS 9 »)

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9. Cette norme porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et remplace les catégories multiples et les modèles d'évaluation énoncés dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, pour les instruments de créance par un nouveau modèle d'évaluation mixte comportant seulement deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres, ces instruments étant comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un retour sur investissements. Cependant, les autres gains et pertes (y compris les pertes de valeur) associés à ces instruments demeurent indéfiniment dans le cumul des autres éléments du résultat global.

En octobre 2010, l'IASB a modifié la norme IFRS 9 *Instruments financiers* en remplacement de la norme IFRS 9 *Instruments financiers*, publiée en novembre 2009, et IFRIC 9 *Réexamen de dérivés incorporés*. La nouvelle norme fournit des indications sur le classement et le reclassement des passifs financiers, sur leur évaluation et sur la présentation des gains et pertes, par le biais du résultat, des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur. Ces indications correspondent essentiellement aux exigences énoncées dans IAS 39, à l'exception du fait que les variations de juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables au risque de crédit seraient généralement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Cette nouvelle norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013 ou après. Une application anticipée est autorisée.

b) Norme internationale d'information financière 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »)

En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 10 *États financiers consolidés*, qui établit les principes de préparation et de présentation des états financiers consolidés lorsqu'une société contrôle une ou plusieurs autres entités. IFRS 10 fournit un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant la base pour la consolidation. Cette nouvelle norme décrit comment appliquer le principe de contrôle pour identifier les situations lorsqu'une société contrôle une autre société et ainsi présenter des états financiers consolidés. IFRS 10 détermine également des exigences d'information à fournir relativement à la présentation d'états financiers consolidés. IFRS 10 annule et remplace IAS 27 *États financiers consolidés et individuels* et SIC-12 *Consolidation - Entités ad hoc*.

Cette nouvelle norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013 ou après. Une application anticipée est autorisée.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

4. Normes comptables futures (suite)

c) Norme internationale d'information financière 11, *Accords conjoints* (« IFRS 11 »)

En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 11 "*Accords conjoints*" qui porte sur les droits et obligations de l'accord conjoint, plutôt que sur sa forme légale. La norme adresse les incohérences dans l'information financière relative aux accords conjoints en introduisant une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. De plus, IFRS 11 élimine les actifs sous contrôle commun et fait dorénavant la seule distinction entre les activités communes et les coentreprises. IFRS 11 annule et remplace IAS 31 "Participation dans des coentreprises" et SIC - 13 "Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des coentrepreneurs".

Cette nouvelle norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013 ou après. Une application anticipée est autorisée à la condition que chacune des Normes IFRS 10, IFRS 12, IAS 27 et IAS 28 soit également appliquée de manière anticipée.

d) Norme internationale d'information financière 12, *Informations à fournir sur les participations dans les autres entités* (« IFRS 12 »)

En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 12 *Informations à fournir sur les participations dans les autres entités*. IFRS 12 intègre, dans une seule norme, les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, dans des accords conjoints, dans des entreprises associées et dans des entités structurées. L'objectif de IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées.

Cette nouvelle norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013 ou après. Une application anticipée est autorisée.

e) Norme internationale d'information financière 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »)

En mai 2011, l'IASB a publié un guide d'évaluation de la juste valeur comprenant les informations à fournir en notes aux états financiers. Ce guide est développé dans la norme IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*. L'objectif de ce guide est de fournir un jeu unique de règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur requises par les IFRS. Il ne constitue pas un accroissement des possibilités d'utiliser la juste valeur.

Cette nouvelle norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013 ou après. Une application anticipée est autorisée.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers ni déterminé si elle les appliquera de manière anticipée.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

5. Estimations comptables et jugements critiques de la direction

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et à des hypothèses concernant des événements futurs. La détermination d'estimés nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues.

Les estimations et les jugements sont constamment remis en question. Ils se fondent sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer des estimations, des hypothèses et des jugements posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. Les paragraphes suivants décrivent :

- les estimations et hypothèses comptables les plus critiques formulées par la direction lors de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs, passifs et des charges;
- les jugements les plus critiques de la direction dans l'application de méthodes comptables.

Estimations et hypothèses comptables critiques

Test de dépréciation des actifs corporels et incorporels

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif corporel ou incorporel ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité. La direction détermine la valeur d'utilité en procédant à une estimation des flux de trésorerie futurs prévus provenant de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Dans la plupart des cas, la détermination du taux d'actualisation comporte l'estimation de l'ajustement approprié pour tenir compte du risque du marché ainsi que de l'ajustement approprié pour les facteurs de risque propres aux actifs. Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs tels que l'obtention de contrats futurs et la rentabilité des contrats. Ces hypothèses se rapportent à des événements et circonstances futurs.

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

5. Estimations comptables et jugements critiques de la direction (suite)

Déventures convertibles

Lors de l'évaluation de la composante passif des déventures, la direction porte jugement afin de déterminer le taux d'actualisation représentant le taux d'emprunt de la Société pour des déventures similaires n'ayant aucun droit de conversion applicable. L'actualisation des paiements capital et intérêts au taux d'actualisation estimé permet de calculer la valeur de la composante passif, qui est réduite de la contrepartie reçue afin de calculer la composante capitaux propres. La composante capitaux propres, représentant l'option de conversion et les bons de souscription détenus par le détenteur, est présentée dans les capitaux propres comme «_Composante capitaux propres des déventures convertibles_».

Jugements critiques dans l'application de méthodes comptables

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts à la recherche et au développement et les subventions gouvernementales sont comptabilisées en réduction des coûts. Les crédits d'impôts et les subventions reliées aux dépenses admissibles sont comptabilisés en réduction des dépenses connexes dans l'exercice où les dépenses sont engagées et dans la mesure où l'obtention de ces crédits est considérée raisonnablement assurée par la direction de la Société. Cette estimation requière un jugement de façon substantielle afin de déterminer l'éligibilité fiscale de la réclamation. Les crédits d'impôts enregistrés doivent faire l'objet d'une révision et d'une approbation par les autorités fiscales et il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés. L'écart est comptabilisé lors de l'exercice alors en cours.

Regroupement d'entreprise

Lors d'un regroupement d'entreprises, la Société doit émettre des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. Pour ce faire, la Société doit déterminer la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables pris en charge à la date d'acquisition. Le goodwill est déterminé comme étant la différence entre les éléments acquis identifiés et la juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur le montant inscrit à titre d'actif et de passif dans l'état de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles acquises, l'identification d'autres immobilisations incorporelles de même que la détermination de durées d'utilité déterminées ou indéterminées des autres immobilisations incorporelles acquises auront une incidence sur le résultat de la Société.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

5. Estimations comptables et jugements critiques de la direction (suite)

Goodwill

La quantité de goodwill initialement comptabilisée à la suite d'un regroupement d'entreprises dépend de l'allocation du prix d'achat à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge. La détermination de la juste valeur des actifs et des passifs repose, dans une large mesure, sur le jugement de la direction.

L'allocation du prix d'achat a une incidence sur les résultats de la Société puisque les actifs incorporels à durée de vie limitée sont amortis, alors que les actifs incorporels à durée de vie illimitée, notamment le goodwill, ne sont pas amortis et pourraient se traduire par des charges d'amortissement différentes en raison de l'allocation des actifs incorporels à durée de vie limitée et à durée de vie illimitée.

Au moment du passage aux IFRS, la Société a choisi de ne pas appliquer l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, rétrospectivement étant donné que le degré de difficulté pour appliquer ces exigences aux regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition excédait tout bénéfice potentiel.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

6. Informations sur les résultats

Avantages du personnel Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars (en dollars canadiens) (non audité)	2011 (non audité) \$	2010 (non audité) \$
Salaires et avantages sociaux	177 059	464 415
Rémunération à base d'actions	—	—

Autres informations sur le compte de résultat

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars (en dollars canadiens) (non audité)	2011 (non audité) \$	2010 (non audité) \$
Crédit d'impôt remboursable pour le développement des technologies de l'information, présenté en diminution du coût des services fournis, frais d'exploitation et d'administration	17 889	43 713
Crédit d'impôt à la recherche et développement présenté en diminution du coût des services fournis frais d'exploitation et d'administration	32 767	34 702
Dépréciation des immobilisations corporelles	4 404	5 451
Amortissement des actifs incorporels	56 250	68 333

7. Frais financiers et effet de change

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars (en dollars canadiens) (non audité)	2011 (non audité) \$	2010 (non audité) \$
<i>Autres charges financières</i>		
Frais d'intérêts sur les emprunts bancaires	7 551	—
Frais d'intérêts sur les débentures convertibles	5 185	—
Frais d'intérêts sur la dette à long terme	16 829	32 961
	29 565	32 961
Perte (gain) sur taux de change	176	14
Autres	5 428	7 700
	5 604	7 714

8. Perte nette par action

Les titres potentiellement dilutifs (débentures convertibles, bons de souscription, options d'achat d'actions) dont le prix d'exercice était supérieur à la valeur de la cote des actions ordinaires, ou encore en raison de leur effet anti-dilutif, n'ont pas été inclus dans le calcul de la perte diluée par action.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

9. Informations sur les flux de trésorerie

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars	2011	2010
	\$	\$
Débiteurs	(91 065)	14 030
Travaux en cours	16 355	1 877
Frais payés d'avance	1 176	44 792
Crédit d'impôt à la recherche et développement recouvrable	(37 393)	(112 626)
Avantages du personnel	40 202	(23 447)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	78 531	(3 919)
Revenus perçus par anticipation	4 356	(7 500)
Impôts sur les bénéfices à payer	—	—
	12 162	(86 793)

10. Informations sectorielles

La Société a examiné ses activités et a établi qu'elle les mène dans un seul secteur d'exploitation isolable. Ce secteur d'exploitation isolable unique tire ses produits de la vente des services de consultation en matière de marketing et d'Internet, plus particulièrement dans le déploiement de campagnes d'envoi de courriels pour les grandes entreprises. Les informations requises à l'échelle de la Société se détaillent comme suit :

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars	2011	2010
	\$	\$
Produits par emplacement géographique :		
Canada	505 939	573 475
Etats-Unis	3 823	4 305
	509 762	577 780

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars	31 mars 2011	31 décembre ^{1^{er}} 2011	1 ^{er} janvier 2010
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles par emplacement géographique:			
Canada	4 404	17 615	23 534
Etats-Unis	—	—	—
	4 404	17 615	23 534



Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

11. Opérations avec les principaux dirigeants

Les dirigeants clés de la Société sont les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction et le chef des finances. Leur rémunération comprend les éléments ci-dessous :

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	2011 \$	2010 \$
Salaires et avantages sociaux	44 483	66 653
Rémunération à base d'actions	—	—
Régime d'unités différées en actions	—	—
	<u>44 483</u>	<u>66 653</u>

Dans les salaires et les avantages sociaux, sont inclus la rémunération du président et du chef de la direction et du chef des finances ainsi que divers avantages indirects tels qu'une allocation pour frais d'automobile.



Rapprochement des capitaux propres consolidés

Au 1er janvier 2010

(en dollars canadiens) (non audité)

	Note	Balance PCGR Canadiens	Ajustements IFRS	Reclassifications IFRS	Balance IFRS
ACTIF					
Actif courant					
Débiteurs		406 595			406 595
Travaux en cours		33 013			33 013
Frais payés d'avance		27 700			27 700
Crédit d'impôt à la recherche et développement remboursable		752 053			752 053
Portion à court terme du solde de prix de vente à recevoir		200 000			200 000
		1 419 361			1 419 361
Solde de prix de vente à recevoir		465 394			465 394
Immobilisations corporelles		38 203			38 203
Actifs incorporels		620 369		(49 536)	570 833
Bien loués en vertu de contrats de location-acquisition		17 929			17 929
Écarts d'acquisition	(e)	—			—
Goodwill		—		49 536	49 536
Crédit d'impôt à la recherche et développement non-remboursable		409 047			409 047
Actifs d'impôt différé		—			—
		2 970 303			2 970 303
Passif					
Passif courant					
Emprunts bancaires		506 635			506 635
Comptes fournisseurs et charges à payer		638 261		(638 261)	—
Avantages du personnel		—		106 245	106 245
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		—		532 016	532 016
Revenus perçus par anticipation		30 815			30 815
Versements sur les contrats de location-acquisition		10 865			10 865
Versements sur la dette à long terme		689 242			689 242
		1 875 818			1 875 818
Obligation en vertu de contrat location-acquisition		585			585
Dette à long terme		44 289			44 289
		1 920 692			1 920 692
CAPITAUX PROPRES (DÉFICIT)					
Capital-actions et bons de souscription		3 812 713			3 812 713
Portion capitaux propres des débentures convertibles		—			—
Surplus d'apport		63 408			63 408
Déficit		(2 826 510)			(2 826 510)
Total des capitaux propres		1 049 611			1 049 611
		2 970 303			2 970 303



Rapprochement des capitaux propres consolidés

Au 31 mars 2010

(en dollars canadiens) (non audité)

	Note	Balance PCGR Canadiens	Ajustements IFRS	Reclassifications IFRS	Balance IFRS
ACTIF					
Actif courant					
Débiteurs		396 963			396 963
Travaux en cours		63 564			63 564
Frais payés d'avance		—			—
Crédit d'impôt à la recherche et développement remboursable		759 539			
Portion à court terme du solde de prix de vente à recevoir		100 000			100 000
		1 320 066			560 527
Solde de prix de vente à recevoir		400 394			400 394
Immobilisations corporelles		49 097			49 097
Logiciels		624 762			624 762
Actifs incorporels		575 078		(575 078)	—
Bien loués en vertu de contrats de location-acquisition		16 584			16 584
Écarts d'acquisition	(e)	—			—
Goodwill		—		575 078	575 078
Crédit d'impôt à la recherche et développement non-remboursable		423 093			423 093
Actifs d'impôt différé		—			—
		3 409 075			3 409 075
Passif					
Passif courant					
Emprunts bancaires		710 699			710 699
Comptes fournisseurs et charges à payer		552 173		(552 173)	—
Avantages du personnel		—		70 137	70 137
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		—		482 036	482 036
Revenus perçus par anticipation		22 382			22 382
Versements sur les contrats de location-acquisition		8 235			8 235
Versements sur la dette à long terme		756 827			756 827
		2 050 316			2 050 316
Obligation en vertu de contrat location-acquisition		—			—
Dette à long terme		119 289			119 289
		2 169 605			2 169 605
CAPITAUX PROPRES (DÉFICIT)					
Capital-actions et bons de souscription		3 844 394			3 844 394
Portion capitaux propres des débentures convertibles		300 000			300 000
Surplus d'apport		63 407			63 407
Déficit		(2 968 331)			(2 968 331)
Total des capitaux propres		1 239 470			1 239 470
		3 409 075			3 409 075

Rapprochement des capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2010

(en dollars canadiens) (non audité)

	Note	Balance PCGR Canadiens	Ajustements IFRS	Reclassifications IFRS	Balance IFRS
ACTIF					
Actif courant					
Débiteurs		299 514			299 514
Travaux en cours		96 968			96 968
Frais payés d'avance		4 703			4 703
Crédit d'impôt à la recherche et développement remboursable		268 890			268 890
Portion à court terme du solde de prix de vente à recevoir		320 527			320 527
		990 602			990 602
Solde de prix de vente à recevoir		205 394			205 394
Immobilisations corporelles		38 517			38 517
Actifs incorporels		345 833			345 833
Bien loués en vertu de contrats de location-acquisition		—			—
Écarts d'acquisition	(e)	49 536		(49 536)	—
Goodwill		—		49 536	49 536
Crédit d'impôt à la recherche et développement non-remboursable		409 047			409 047
Actifs d'impôt différé		—			—
		2 038 929			2 038 929
Passif					
Passif courant					
Emprunts bancaires		300 315			300 315
Comptes fournisseurs et charges à payer		698 465		(698 465)	—
Avantages du personnel		—		185 295	185 295
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		—		513 170	513 170
Revenus perçus par anticipation		40 422			40 422
Versements sur les contrats de location-acquisition		—			—
Versements sur la dette à long terme		579 617			579 617
		1 618 819			1 618 819
Déventures convertibles		149 042			149 042
Dette à long terme		—			—
		1 767 861			1 767 861
CAPITAUX PROPRES (DÉFICIT)					
Capital-actions et bons de souscription		3 844 394			3 844 394
Portion capitaux propres des déventures convertibles		31 150			31 150
Surplus d'apport		74 243			74 243
Déficit		(3 678 719)			(3 678 719)
Total des capitaux propres		271 068			271 068
		2 038 929			2 038 929

Rapprochement des capitaux propres consolidés

Pour la période de trois mois terminée au 31 mars 2010

(en dollars canadiens) (non audité)

	Note	Balance PCGR Canadiens	Ajustements IFRS	Reclassifications IFRS	Balance IFRS
Compte de résultat					
Produits		577 780			577 780
Coûts directs		47 585		73 785	121 370
Main d'oeuvre directe		172 446			172 446
Marge brute		357 749			283 964
Frais de vente et d'administration		354 005			354 005
Frais de recherche et développement		31 105			31 105
Résultat d'exploitation		(27 361)			(101 146)
Frais financiers		40 675			40 675
Amortissement des immobilisations		5 452		(5 452)	—
Amortissement des actifs incorporels		68 333		(68 333)	—
Autres Frais		—			—
Résultat avant impôts sur les résultats		(141 821)			(141 821)
Impôts sur les résultats					
Exigibles		—			—
Différés		—			—
Résultat net et résultat global		(141 821)			(141 821)
Nombre moyen pondéré d'actions					
en circulation de base et dilué (note 6)		25 534 799			25 534 799
Résultat net par action					
Résultat net					
De base		(0.0056)			(0.0056)
Dilué		(0.0055)			(0.0055)

Rapprochement des capitaux propres consolidés

Pour l'exercice terminée au 31 décembre 2010

(en dollars canadiens) (non audité)

	Note	Balance PCGR Canadiens	Ajustements IFRS	Reclassifications IFRS	Balance IFRS
Compte de résultat					
Produits		1 888 082			1 888 082
Coûts directs		173 397		242 615	416 012
Main d'oeuvre directe		160 506			160 506
Marge brute		1 554 179			1 311 564
Frais de vente et d'administration		994 932			994 932
Frais de recherche et développement		403 690			403 690
Résultat d'exploitation		155 557			(87 058)
Frais financiers		54 345		75 937	130 282
Intérêts sur la dette à long terme		65 525		(65 525)	—
Intérêts sur les débetures convertibles		10 412		(10 412)	—
Amortissement des immobilisations		17 615		(17 615)	—
Amortissement des actifs incorporels		225 000		(225 000)	—
Frais de réorganisation		12 451		(12 451)	—
Radiation de crédits d'impôt à recevoir		55 449		(55 449)	—
Rémunération à base d'action		10 835		(10 835)	—
Autres frais		—		78 735	78 735
Résultat avant impôts sur les résultats		(296 075)			(296 075)
Activités abandonnées					
Perte d'exploitation		528 437			528 437
Perte sur cession d'actifs		26 538			26 538
Résultat net et résultat global		(851 050)			(851 050)
Nombre moyen pondéré d'actions					
en circulation de base et dilué (note 6)		25 415 994			25 415 994
Résultat net par action					
Activités poursuivies					
De base		(0.01)			(0.01)
Dilué		(0.01)			(0.01)
Résultat net					
De base		(0.03)			(0.03)
Dilué		(0.03)			(0.03)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011

12. Première application des IFRS (suite)

Ajustements significatifs dans l'état des flux de trésorerie de 2011

Mis à part les changements au niveau de la rémunération à base d'actions, il n'y a aucune différence importante entre l'état des flux de trésorerie présenté selon les IFRS et l'état des flux de trésorerie présenté selon les PCGR canadiens. Toutefois, il y a certaines différences dans la présentation telle que les intérêts payés qui sont dorénavant directement affectés aux activités de financement. Il existe également d'autres différences de présentation négligeables.

Notes concernant les rapprochements

(a) Reclassification de l'impôt différé

En vertu des IFRS, tout l'impôt différé est classé à long terme, sans tenir compte de la classification des actifs ou passifs sous-jacents auxquels ils se rapportent ou les écritures de contrepassation prévues sur la différence temporaire.

(b) Participations ne donnant pas le contrôle

En vertu des IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle ayant un solde débiteur (déficit) sont enregistrées dans les états financiers de la Société. Cependant, puisque la Société a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement l'IFRS 3 aux regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant la date de transition, l'ajustement rétrospectif des participations ne donnant pas le contrôle ayant un solde débiteur n'est pas permis.

(c) Paiements fondés sur des actions

L'IFRS 2 exige que lorsque des options peuvent être acquises de manière échelonnée sur la période d'acquisition des droits, chaque tranche est comptabilisée à titre de prime distincte et en amortissant le coût de rémunération en fonction d'une charge correspondant au surplus d'apport durant la période d'acquisition des droits applicables.

(d) Format du compte de résultat et résultat global consolidés

En vertu des IFRS, la Société doit choisir un format de présentation pour le compte de résultat et résultat global consolidés - par fonction ou par nature. En tenant compte de la pratique dans l'industrie, la Société a présenté son compte de résultat et résultat global consolidés par fonction.

(e) Différences dans la présentation

Certaines différences de présentation entre les PCGR canadiens et les IFRS n'ont aucun impact sur les produits déclarés ou les capitaux propres. Certains éléments sont décrits différemment dans les normes IFRS par rapport aux PCGR canadiens, bien que les actifs et passifs qui figurent dans ces éléments ne sont pas touchés.

13. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 15 juillet 2011, la Société a conclu une entente de financement de 200 000 \$ portant intérêt au taux annuel fixe de 18,0 % échéant le 30 juin 2012. Ce prêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession de premier rang d'un montant de 200 000 \$ portant sur un compte à recevoir de la Société.